



## CHARTRE DU CLUB de VOLLEY-BALL LA ROCHELETTE

### INFORMATIONS GENERALES

Le club est une association. Pour vous inscrire, vous devez y adhérer en prenant une licence et en réglant votre cotisation. Votre adhésion est un acte libre et volontaire. Le montant de la cotisation à verser au club comprend :

- l'assurance en cas d'accident ou autre
- le montant de la licence (part Fédération : FFVB, LIFVB, CDVB77 ou UFOLEP....)
- la part Club

C'est cette dernière part qui permet le fonctionnement et la vie du club à savoir rémunérer les entraîneurs, régler les frais d'engagement en championnat ou en coupe de vos équipes, les frais d'arbitrage, etc. Elle permet également de rendre effectif l'affiliation du club auprès des instances départementales, régionales et nationales, d'acheter du matériel et de veiller à son entretien (ballons, filets, etc.), d'acheter des maillots et d'autres équipements, de payer les inscriptions à des tournois, ou encore d'organiser des stages et des animations.

### REGLE DE VIE

**Pratiquer un sport d'équipe c'est apprendre à vivre en société, à respecter l'intérêt de tous et participer à la vie particulièrement dynamique de l'association. Pour ce faire, il est important de prendre connaissance et d'appliquer les règles suivantes :**

#### ⇒ COMPORTEMENT

- **respecter l'encadrement et l'ensemble des adhérents du club** (dirigeants, entraîneurs, gardiens, arbitres, partenaires, adversaires, etc.).
- **arriver 15 minutes avant l'heure de début d'entraînement** et de se présenter en tenue sur le terrain à l'heure de début de la séance.
- **respecter les installations et prendre soin du matériel** mis à votre disposition (chaussures à semelles noires interdites dans le gymnase).
- **préparer et ranger le matériel d'entraînement**, montage et démontage des terrains, comptage des ballons et matériels sortis pour la séance d'entraînement ou pour le match.
- **être présent à tous les entraînements et à tous les matchs pour lesquels vous êtes sollicités**, pour soutenir et consolider son équipe, excepté en cas de force majeure ou d'importante indisponibilité.
- **prévenir impérativement l'entraîneur de son absence (la veille au plus tard) ou de son retard dès que possible.**

#### ⇒ EQUIPEMENT

- **se présenter avec un équipement adapté** à la pratique du volley-ball : short, tee-shirt, survêtement, chaussures de sport (semelle noire interdite), genouillères (recommandées), gourde ou bouteille d'eau.
- **prendre soin de la tenue de match** fournie par le club.
- **rendre l'équipement fourni par le club** (maillot et short) à l'entraîneur en fin de saison si la taille n'est plus valable ou si je quitte le club.

#### ⇒ VIE ASSOCIATIVE

- **la participation de vos proches au transport lors des matchs est une condition fondamentale au bon fonctionnement du club. Si tout le monde joue le jeu cela représente 1 ou 2 déplacement(s) maximum sur toute la saison.**
- **transmettre à vos parents et à vos proches** les informations relatives à la vie du club communiquées par votre entraîneur ou par le club.
- **soutenir toutes les équipes du club** en conviant au match votre famille et vos amis.
- **assister à l'assemblée générale et y convier vos parents.**
- **participer aux diverses manifestations organisées par le club** courant l'année (soirées, tournois, etc.)

#### Adhérent(e) :

Nom

Prénom

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

#### Le responsable légal pour les mineurs

Nom

Prénom

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »